

PRÉFET DES LANDES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
1<sup>er</sup> Bureau  
PR/DRLP/2011/N° 255

**ARRÊTÉ MODIFICATIF**  
de l'arrêté n° 737 du 13 décembre 2006 portant création du CLIC sur les risques technologiques  
des établissements DRT/GRANEL de CASTETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS

Le Préfet des Landes,

VU le décret n° 2005-82 du 1<sup>er</sup> février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 13 décembre 2006 portant création du CLIC sur les risques technologiques des établissements DRT/GRANEL de CASTETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-840 du 5 novembre 2010 portant modification des statuts de la communauté de commune du canton de Castets,

VU la désignation du Conseil Général des Landes lors de sa réunion du 31 mars 2011 ;

VU la désignation du CLIC lors de sa réunion du 10 mai 2011 ;

VU la désignation de la mairie de LESPERON ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 2006 susvisé, les dispositions relatives à la composition des collèges « collectivités locales » et « riverains » sont modifiées ainsi qu'il suit :

**Collège « collectivités locales » :**

- « le maire de LESPERON ou son représentant, M. Mathieu DUVIGNAC » au lieu de « M. Blaise CEBERIO »
- « le président de la communauté de communes Côte Landes Nature » au lieu de « communauté de communes du canton de Castets »
- « le président du Conseil Général des Landes ou son représentant, M. Gérard SUBSOL » au lieu de « M. Lionel CAUSSE »

**Collège « riverains » :**

- « M. Marc CIANO ou son représentant, société FIRMENICH, - BP 23 - 40260 CASTETS » au lieu de « M. André BRODARD »

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 01 JUIN 2011

le Préfet



Préfecture des Landes